



EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Sous la présidence de Monsieur Philippe RICHERT
Séance du 27 janvier 2022

Titulaires présents (15) :

Michel HABIG, Délégué syndical ; Lucien SCHULTZ, Délégué syndical ; Céline NAMUR, 1^{ère} Vice-présidente ; Arnaud ROLLIN, Délégué syndical ; Eliane SORET, 2^{ème} Vice-présidente ; Patrick MAUCHAND, Délégué syndical ; Daniel SCHAEERER, 3^{ème} Vice-président ; Antoine LEU, Délégué syndical ; Francis KOLB, Délégué syndical ; Jocelyne VOGEL, Déléguée syndicale ; Joseph ATTARD, Délégué syndical ; Agnès BLECHARZ, Déléguée syndicale ; Maurice VOGEL, 4^{ème} Vice-président ; Francis FRARE, Délégué syndical ; Philippe RICHERT, Président.

Titulaire excusé (0) :

Titulaire absent (0)

Procurations (1) :

Pierre PARRA, Délégué syndical, à Philippe RICHERT, Président.

Suppléants présents (2) :

sans voix délibérative :

Denis BOEGLIN, Délégué syndical.

Jules GERBER, Délégué syndical

POINT N° 5 – PRESENTATION DU PROJET TIVAL A KINGERSHEIM

Un ancien site industriel se situe sur le ban communal de la commune de Kingersheim et celle d'Illzach. Il est inscrit entre des ensembles de bâtiments collectifs constituant la ZAC Tival 1 au Nord et à l'Est, une zone commerciale au Nord-Est, et au Sud le lotissement « les Résidences Tival ».

La commune de Kingersheim a sollicité le syndicat du Dollerbaechlein dans le cadre de l'instruction du permis d'aménager de cette l'ancienne friche industrielle TIVAL, traversée par le Dollerbaechlein, et marquée par des problématiques liées à la pollution des sols.

L'objectif est de reconvertir cette friche industrielle en un parc public. Le terrain fait l'objet de mesures de restriction d'usages au regard de la pollution des sols inhérente à l'activité passée. Un plan de gestion des terres a été établi, et précise les mouvements de terre appliqués au projet. Les terres excavées générées par les travaux seront soit réutilisées sur site ou sous recouvrement, soit éliminées hors site dans des filières de traitement adaptées.

L'ensemble du site sera recouvert d'une couche de terre végétale d'au moins 30 cm, qu'il soit concerné ou non par des restrictions d'usage.

Le ruisseau actuellement couvert sera retracé et le dalot détruit. Il sera entièrement renaturé, les hauts de berges seront végétalisés et un cheminement piéton accompagnera le Dollerbaechlein jusqu'à la rue Hoffet.

Au cours des échanges, Monsieur le Président rappelle d'une enveloppe unique de 100 000 € est inscrite dans le budget d'investissement du syndicat. Dans la mesure où l'aménageur prévoit de prendre en charge le projet d'aménagement du Dollerbaechlein et le reméandrage dans sa globalité, Monsieur le Président annonce qu'il serait envisageable de mobiliser cette enveloppe si le syndicat propose de nouvelles prescriptions ou aménagements complémentaires. Par contre, Monsieur le Président précise que le syndicat n'a pas vocation à prendre en charge tout ou partie du coût de traitement des pollutions historiques présentes sur le site. Le respect du principe pollueur/payeur doit s'appliquer.

Sur la base d'une présentation du projet réalisée en séance, **le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le projet de réouverture du Dollerbaechlein dans le cadre du parc TIVAL assorti des recommandations suivantes :**

- veiller à ce que les travaux de démolition du dalot et les travaux d'aménagement du parc ne génèrent pas de pollutions du Dollerbaechlein
- veiller à un aménagement du linéaire du cours d'eau :
 - diversifiant les milieux et les profils en travers pour favoriser le développement et le maintien d'une biodiversité diversifiée
 - favorisant le libre écoulement des eaux, en évitant de mettre en place dans le lit du cours d'eau des buses sous la nouvelle passerelle créée
 - contribuant au maintien d'un écoulement résiduel ou de zones humides lors des épisodes d'étiage
 - favorisant la gestion des épisodes de crues
 - garantissant l'absence de transfert de pollutions résiduelles via les eaux souterraines ou les eaux de ruissellement vers le cours d'eau.

Pour extrait conforme

Philippe RICHERT
Président du SIVU DOLLERBAECHLEIN

